



*Députés du Finistère*

Graziella Melchior  
Didier Le Gac



*Sénateur du Finistère*

Nadège Havet

Madame Catherine VAUTRIN  
Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles  
14, avenue Duquesne  
57, rue de Varenne  
75 007 Paris

Landerneau, le 4 mars 2025

Madame La Ministre

Nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique majeure affectant les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) : le mode de financement basé sur la coupe Pathos, qui s'avère inadapté et contre-productif au regard des enjeux actuels du vieillissement et de la qualité de l'accompagnement de nos aînés.

Lors de la séance des questions au gouvernement du 18 février dernier, Graziella Melchior a souligné une incohérence majeure du modèle de financement des EHPAD. En effet, le système actuel pénalise financièrement les établissements investissant dans la prévention et l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Le rapport du Sénat (2024) met en évidence que la coupe Pathos, en plus de sa lourdeur administrative, échoue à refléter fidèlement les besoins réels des résidents en soins. Cet effet pervers est particulièrement visible au centre Saint-Vincent-Lannouchen à Landivisiau : en mettant en place une politique de prévention efficace (lutte contre la dénutrition, prévention des chutes, maintien du lien social), cet établissement a vu son score Pathos baisser, ce qui aurait pu entraîner une diminution de 300 000 euros de sa dotation soins, soit l'équivalent de six postes d'aides-soignants, cette coupe a été annulée et reportée à décembre 2025. Cette mécanique pénalise financièrement les établissements engagés dans la prévention, freinant ainsi toute dynamique vertueuse d'amélioration des soins.

Nous saluons les efforts engagés par le gouvernement, notamment les 300 millions d'euros de soutien aux EHPAD en difficulté en 2025, l'expérimentation de la fusion des sections de financement, ainsi que la réforme du dispositif de tarification prévue par la loi « Bien Vieillir ». Toutefois, ces ajustements ne répondent pas à l'urgence d'une refonte en profondeur du modèle de financement des EHPAD.

Le rapport de la Cour des comptes (2022) a clairement identifié les limites du système actuel, soulignant que la tarification des EHPAD privilégie une approche curative, au détriment d'une prise en charge globale et anticipatrice du vieillissement. De son côté, le rapport du Sénat (2024) recommande une simplification du dispositif, avec une révision des critères de financement intégrant mieux la prévention et les spécificités des établissements.

Face à ces constats partagés par de nombreux experts, nous vous sollicitons afin d'engager une réforme structurelle du modèle de financement des EHPAD, avec pour objectifs :

- 1- Réviser les critères de la coupe Pathos pour y intégrer une pondération en faveur des établissements qui investissent dans la prévention et le maintien des capacités fonctionnelles des résidents.
- 2- Simplifier et unifier les modes de financement, en intégrant la prévention dans les financements de droit commun, afin d'éviter la multiplication de dispositifs complexes et difficiles à mobiliser.
- 3- Apporter plus de souplesse dans l'attribution des dotations, en permettant aux établissements d'adapter leur organisation aux besoins réels des résidents sans être pénalisés financièrement lorsque des améliorations de leur état de santé sont constatées.

Il est urgent de sortir d'une logique purement comptable et de replacer la qualité de vie des résidents au cœur du financement des EHPAD. Maintenir le modèle actuel revient à condamner de nombreux établissements à une instabilité financière injustifiée et à dissuader toute initiative visant à améliorer le bien-être des résidents.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et restons à votre disposition pour contribuer à la réflexion sur un modèle de financement plus juste et plus efficace.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les signataires : Graziella Melchior

